

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 21 JANVIER 2025**

Étaient présents :

Collège A

Christophe BEROUD
Éric BERTON
Laurence MOURET
Pascale BRANDT-POMARES
Georges LEONETTI
Rachid OUTBIB
Christine POPLIMONT

Collège B

Pierre-Yves DUFEU
Emmanuelle LE BARBENCHON
Julien FROMONOT
Sophie GEBEIL
Erwan TRANVOUEZ

Collège BIATSS :

Linda DJOUABLI
Nicolas HOLZMANN
Bruno POUVELLE
Laure MAILLE
Fathia TIR

Collège Usagers :

Ychem KHAYYOUR
Gaël PEIGNARD
Yann SOLTERMANN

Personnalités extérieures :

Jean-Michel SIBUE
Adrien VINATIER

Étaient représentés :

PERRIER Jean-Baptiste a donné pouvoir à MOURET Laurence.

MAURIAT Caroline a donné pouvoir à OUTBIB Rachid.
RIBAUD Anne a donné pouvoir à MOURET Laurence.
SOUHAMI Julie a donné pouvoir à LE BARBENCHON Emmanuelle.
ROSA Emmanuelle ROSA a donné pouvoir à HOLZMANN Nicolas.
COMBY Louna a donné pouvoir à KHAYYOUR Ychem.
DORIOLE Alexandre a donné pouvoir à POPLIMONT Christine.
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à POPLIMONT Christine.
GUIDI Marie-Laure a donné pouvoir à SIBUE Jean-Michel.
GOMEZ Vincent a donné pouvoir à HOLZMANN Nicolas.
MATTIO Frédérique a donné pouvoir à BERTON Éric.
PRIGENT Perrine a donné pouvoir à BERTON Éric.

Étaient absents sans représentation :

Evan FILIBERT
Sabrine OUAHHABI KHARBACH

Étaient invités :

BELLIER Olivier
BERTIN Denis
BOS Pierre
CRIVELLO Maryline
GALVES Isabelle
GUITTET-DURAND Chantal
MASCRET Nicolas
MESSINA Florence
NICOD Lionel
PASCUAL Céline
PHILIPPE Aurélie
de PONCINS Idoya
ROBIN Hannah
SANDOZ Alain
TRANKOVA Irina
VERHAEGHE Damien
ZGANIC-AUBERT Raphaël

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum : 18

SYNTHESE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Nombre de présents :22

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 12

Nombre de membres absents :2

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 22+12, soit 34 présents ou représentés

La séance est ouverte à 13 heures et 19 minutes.

L'appel est réalisé par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Le quorum est atteint.

INTRODUCTION

M. Éric BERTON demande aux membres de l'assemblée si l'un d'entre eux est disposé à assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Christine POPLIMONT est désignée secrétaire de séance sur la base du volontariat.

Actualités du Président

M. Éric BERTON souhaite la bienvenue à Mme Aurélie PHILIPPE, nouvelle Directrice Générale des Services et la félicite pour sa prise de poste.

L'assemblée applaudit pour souhaiter la bienvenue et féliciter Mme Aurélie PHILIPPE.

Mme Aurélie PHILIPPE remercie l'assemblée pour son accueil. Elle se réjouit d'avoir intégré Aix-Marseille Université et indique avoir pris ses fonctions le 13 janvier dernier.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

En préambule, **M. Éric BERTON** souligne que l'absence de retour de Mme Fathia TIR empêche la modification du procès-verbal du mois de septembre concernant les amendements qu'elle souhaitait y apporter.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, explique qu'elle était en congé la semaine dernière et qu'elle a reçu durant cette période l'enregistrement relatif à la réunion du mois de septembre. Elle indique avoir écouté l'enregistrement et ne pas comprendre pourquoi il y a autant d'erreurs dans le procès-verbal alors que les voix sont audibles.

Elle souhaite se rapprocher de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles pour échanger sur ce qu'elle a entendu en comparaison à ce qui est retranscrit dans le procès-verbal.

Elle remet ce sujet à une date ultérieure.

M. Éric BERTON demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 17 décembre 2024.

Mme Laurence MOURET, pour la liste PAIR, indique avoir envoyé ce matin à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles une remarque de forme sur le passage où elle intervient pour présenter la campagne d'emplois.

La demande de modification est la suivante :

« Mme Laurence MOURET souligne qu'il est important de prendre en considération les différences de pyramides des âges par composante, qui ne sont pas du tout les mêmes, notamment pour les enseignants-chercheurs. De manière générale, au niveau national, un vieillissement important de la population est constaté. Le nombre de départs va donc augmenter dans les années à venir. Elle souligne également qu'au niveau national, la façon dont est gérée la campagne d'emplois au sein d'Aix-Marseille Université, fait des envieux. Les composantes ont la possibilité de faire de vrais choix politiques sur les services que les directions des composantes souhaitent renforcer et la manière d'organiser la composante en fonction de la masse salariale reçue. Enfin, cette année, sur la faculté des Sciences, la campagne d'emplois est importante puisque la pyramide des âges augmente, mais une partie non négligeable de la masse salariale dégagée a été reversée sur la campagne BIATSS. Mme Laurence MOURET explique qu'elle ne se voyait pas faire une campagne d'emplois avec de nombreux concours pour les enseignants-chercheurs et très peu d'emplois côté BIATSS. Quelques emplois ont donc été gelés du côté des enseignants-chercheurs pour pouvoir faire des concours BIATSS. »

Le procès-verbal amendé est approuvé à l'unanimité.

- 1. Sujets d'actualités et d'orientation générale concernant la politique de l'établissement**
 - 1.a. Actualités de l'établissement**
 - 1.a.1. Labellisation Sciences Avec et Pour la Société (SAPS)**

M. Olivier BELLIER indique que ce label Sciences Avec et Pour la Société (SAPS) intègre la médiation scientifique. Il annonce qu'il s'agit de la première candidature d'Aix-Marseille Université pour ce label et que l'université a été lauréate. Ce label offre

un million d'euros sur trois ans. Il précise que le projet a été présenté à toutes les instances pour terminer aujourd'hui avec la présentation au Conseil d'administration.

Il sensibilise sur le fait qu'il s'agit d'un projet d'établissement porté par Aix-Marseille Université, mais qu'un volet sur l'expertise et l'évaluation des cultures scientifiques est mené conjointement avec les universités d'Avignon et de Nice.

Mme Isabelle GALVEZ indique que le dossier a été déposé au mois de janvier 2024. Elle revient sur l'historique de la politique culturelle et scientifique de l'université et ses partenariats de confiance. Elle rappelle que depuis l'année 2006 la Cellule scientifique et technique (CST) est installée au sein du campus Saint-Charles qui accueille des classes, des formations, des réunions de réseaux chaque année.

Mme Hannah ROBIN et **Mme Isabelle GALVEZ** présentent conjointement les sept objectifs de labellisation suivants :

- améliorer la lisibilité de l'action menée par amU,
- optimiser les lieux sciences-société existants et en développer de nouveaux ;
- développer la co-programmation sciences-société avec les partenaires du territoire d'Aix-Marseille ;
- diversifier les formations proposées à la communauté universitaire et partager des guides pratiques avec les partenaires ;
- faciliter le lien entre sciences et médias ;
- soutenir les projets de sciences et recherches participatives ;
- mettre en place, avec l'Observatoire des publics et des pratiques de la culture - équipement d'Aix-Marseille Université, une évaluation des actions sciences-société qui puisse être utilisée largement.

Mme Hannah ROBIN rappelle que l'idée n'était pas de rajouter des couches d'organisation, mais de s'appuyer sur les instances existantes.

Mme Isabelle GALVEZ indique que la labellisation court jusqu'à la fin d'année 2026 voire début d'année 2027.

Mme Hannah ROBIN présente une liste non exhaustive des actions et temps forts qui se tiendront sur l'année 2025.

Mme Maryline CRIVELLO félicite les intervenants pour ce projet et demande à l'assistance s'il y a des questions.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, questionne les intervenants sur l'organisation de l'équipe à la tête de ce projet, les liens avec les autres services de l'université et les actions déjà existantes. Elle demande la valeur ajoutée du service par rapport à la fête de la science qui était déjà organisée avant la création de la CST.

Mme Hannah ROBIN répond que la cellule existe depuis 2012.

Elle explique que cette labellisation ne modifie pas l'organisation de la CST rattachée à la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Il s'agit d'un apport positif avec deux recrutements, notamment celui d'un régisseur.

Mme Fathia TIR demande de quel type de recrutements il s'agit.

Mme Hannah ROBIN répond qu'il s'agit de deux contrats à durée déterminée.

M. Olivier BELLIER précise que ces recrutements sont inclus dans la demande du label et que les postes courent tout au long de sa durée. Cette labellisation va permettre de pérenniser des activités qui fonctionnaient jusqu'alors de manière précaire.

Mme Maryline CRIVELLO précise que la cellule scientifique et technique est rattachée à la DRV et que M. Olivier BELLIER est le troisième Vice-Président dédié à la culture scientifique et dénommé depuis 2022 Vice-Président « Science et société ». Le label les financements viennent s'ajouter aux démarches déjà en cours et permettra de renforcer les activités sur une durée de trois ans (Fête de la Science...).

1.a.2. Charte de la biodiversité

Mme Céline PASCUAL indique que la présentation d'aujourd'hui fait suite à la présentation du Schéma Directeur effectuée lors du Conseil d'Administration du mois de décembre.

Elle explique que le travail sur la charte de la biodiversité s'est mené à l'automne avec l'appui d'enseignants-chercheurs spécialistes de la biodiversité dont elle liste les noms.

Les grands principes et objectifs de la charte sont :

- Engagement dans une démarche écologique de protection et développement de la biodiversité participant à l'amélioration du bien-être des usagers.
- Développement des connaissances sur la biodiversité et volonté d'être un acteur majeur dans le domaine
- Engagement dans des aménagements basés sur des Solutions fondées sur la Nature.

Elle indique que la direction a retenu une version simplifiée de la définition élaborée par les Nations Unies lors de la Convention pour la biodiversité biologique de 1992 selon laquelle la biodiversité est « *L'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent.* »

M. Alain SANDOZ présente de manière synthétique les huit grands axes identifiés par le groupe de travail, leurs objectifs et les actions qui seront mises en place par Aix-Marseille Université pour les atteindre :

1. Préserver les habitats écologiques
2. Accueillir plus de biodiversité
3. Limiter l'intensité et la fréquence des perturbations
4. Garantir la multifonctionnalité des sites AMU et être force de proposition sur les sites hors AMU
5. Former et sensibiliser à la biodiversité et sa préservation
6. Renforcer l'engagement d'AMU sur la protection et le suivi de la biodiversité
7. Développer une expertise à travers des sites démonstrateurs et des projets pilotes basés sur des Solutions fondées sur la Nature (SFN) incluant une approche « une seule santé »
8. Prendre en compte les enjeux de la biodiversité lors de projets de constructions nouvelles.

Il présente ensuite le planning à court terme en lien avec la charte

Calendrier

07.01	Présentation en RG, retours
21.01	Présentation en CA pour adoption
Février	Communication de la charte
Mars	Lancement d'un concours photo
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • Opération Biodiversité, • e-city Nature Challenge, • CIVIS Biodiversité
2025	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un plan d'action associé

- Candidature à des appels à projets pour soutenir des projets de développement des espaces verts et de la biodiversité

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, remercie les intervenants pour cette présentation. Concernant les espèces végétales adaptées aux conditions climatiques actuelles, il demande s'il ne serait pas plutôt pertinent d'opter pour des espèces végétales qui seront adaptées aux conditions climatiques à venir.

M. Alain SANDOZ répond que la sélection d'espèces a été faite pour se développer dans les décennies à venir, prenant donc en compte les conditions climatiques actuelles et futures. Il explique que tout un panel de professionnels écologues se sont concertés en lien avec la DEPIL – pour la question de la gestion de ces végétaux – mais aussi de professionnels du domaine de la santé, pour établir une liste de végétaux qui s'adaptent aux conditions climatiques actuelles et futures et puissent se développer dans les prochaines décennies.

Concernant l'introduction de mares, **M. Bruno POUVELLE** s'interroge, face à la raréfaction des ressources en eau, sur le fonctionnement de ces mares. Seront-elles permanentes ou artificielles ?

Mme Céline PASCUAL répond qu'une réflexion globale sur la gestion de l'eau dans les campus a été menée.

M. Alain SANDOZ explique que l'idée est de réutiliser l'eau du réseau pluviale ou des nappes phréatiques pour alimenter ces espaces, mais en aucun cas d'utiliser l'eau du réseau d'eau potable.

M. Bruno POUVELLE pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande quel personnel sera responsable des formations et journées de sensibilisation proposées dans un contexte de restrictions et de pénurie de personnel.

Mme Céline PASCUAL rappelle que de nombreux enseignements existants portent sur ces thématiques-là, notamment à la Faculté des Sciences. Il s'agirait donc de mettre en valeur les enseignements existants. Concernant les journées de sensibilisation à la biodiversité qui se tiendront sur l'année 2025, l'objectif sera de regrouper les actions qui ont déjà lieu sur les campus pour leur offrir une meilleure organisation et une meilleure visibilité.

M. Alain SANDOZ précise qu'un des objectifs, qui n'a pas été affiché dans la présentation, est que les campus puissent devenir des salles de travaux pratiques à ciel

ouvert, permettant de transmettre, de former et de sensibiliser le public aux thématiques de la biodiversité.

Mme Céline PASCUAL ajoute que cette opération est menée conjointement avec Mme Angela MARQUES sur le sujet de la transition des territoires. L'objectif étant de déployer la charte de la biodiversité dans les campus excentrés (Digne-les-Bains et Arles notamment).

M. Bruno POUVELLE pour la liste CGT-FSU-Solidaires, relève que le sujet des panneaux photovoltaïques est souvent évoqué au sein d'Aix-Marseille Université. Il demande pourquoi l'énergie solaire thermique n'est jamais envisagée. Cette alternative offre un rendement excellent, meilleur que le photovoltaïque et offre de nombreuses possibilités comme le réchauffement de l'eau.

Mme Céline PASCUAL répond que la réflexion sur l'énergie solaire thermique est en cours. À la suite du lancement de la charte, des groupes de travail se tiendront et pourront traiter des questions dans le détail de manière spécifique à chaque site.

Pour terminer, **M. Bruno POUVELLE** pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande comment sont conciliées la limitation des tontes et les tailles de haie avec les risques d'incendie, en particulier sur le campus de Luminy.

Mme Céline PASCUAL indique avoir terminé un projet d'un an et demi sur les obligations légales de débroussaillage vert. Elle reconnaît que cette question est un vrai dilemme et que les décisions ne sont pas tranchées.

M. Alain SANDOZ précise que sur le campus de Luminy est soumis à deux risques ; le risque forêt et le risque d'inondation en aval du campus. Des discussions sur l'aménagement du campus sont en cours pour concilier l'aménagement du site avec ces deux risques majeurs. La rétention d'eau pluviale pourrait être une ressource permettant de contrer la sécheresse de la végétation. Il souligne cependant que la sécurité passe avant tout, si cela implique de faucher dans certaines zones ce sera fait, mais dans le respect de l'environnement c'est-à-dire après que les pollinisateurs auront pu se développer.

M. Jean-Michel SIBUÉ demande si grâce à sa légitimité scientifique Aix-Marseille Université a vocation à se positionner à l'avant-garde d'une dynamique collective et si oui, comment sera-t-il possible d'entraîner dans cette dynamique d'autres établissements publics, la région, les départements ?

Mme Céline PASCUAL répond qu'Aix-Marseille Université fait partie du premier Pool d'universités ayant décidé d'instaurer une charte sur la biodiversité. La direction du développement durable est en lien avec d'autres universités, Orléans par exemple, mais aussi avec les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence. La ville d'Aix-en-Provence a par ailleurs mis en place une trame verte urbaine qui part du nord de la ville jusqu'au

Jas de Bouffan. Les campus se trouvant à l'intérieur de cette trame l'université travaillent avec la municipalité.

M. Alain SANDOZ précise que les campus de Saint-Jérôme et de Saint-Charles sont intégrés au projet européen Horizon. Ce sont les deux seuls sites français à avoir intégré ce projet qui met en avant des sites démonstrateurs de solutions à mettre en œuvre dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre l'université est très fortement soutenue par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui a pour idée d'utiliser ces campus comme démonstrateurs en région méditerranéenne.

M. Pierre-Yves DUFEU pour la CFDT précise que son organisation défend la diversité dans le sens où l'homme fait partie de la nature et est divers et plus largement l'ensemble des diversités humaines, syndicales et politiques qui doivent être prises en compte au sein de cette charte. Il indique qu'au sein de son organisation syndicale, les points de vue divergent au sujet de cette charte de la biodiversité, c'est pourquoi la CFDT s'abstiendra sur ce point. En particulier, un des éléments qui pose question est l'adéquation entre ce que la charte propose et l'ensemble des plans, très nombreux, qui s'imposent à l'établissement. Par exemple, dans le cas de la désimperméabilisation, comment cet objectif – très sain – peut être articulé à la préoccupation générale, sociale et sociétale et notamment à la voiture ?

Il regrette que la présentation ne soit pas liée à une mise en budget, ce qui explique également la position d'abstention du syndicat. Ce dernier souligne cependant l'importance du travail effectué et remercie les parties prenantes au projet.

M. Alain SANDOZ répond que la proposition prendra en compte les besoins fonctionnels des sites. Sur le site de Saint-Charles, toutes les places de stationnement seront conservées tout en perméabilisant un des parkings. L'objectif de la charte est que la biodiversité soit comprise par chacun comme une valeur positive, il est donc important de respecter les usages. Il explique que la direction a mis au centre de la politique de biodiversité le dialogue avec les usagers sur les campus pour recueillir leurs attentes et leurs besoins.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, demande qui va financer ces actions. La composante elle-même ou une enveloppe est-elle prévue par la gouvernance ?

M. Alain SANDOZ répond que l'objectif est de trouver des financements extérieurs pour mener à bien ces actions. L'objectif est que 90 à 100 % des actions soient financées de manière externe.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote de la charte de la biodiversité.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 31 voix pour et 3 abstentions.

1.b. Stratégie de l'établissement

1.b.1 Schéma Directeur Vie Étudiante (SDVE) 2025-2030

M. Nicolas MASCRET, Vice-Président Vie Étudiante commence son intervention par une définition de la vie étudiante. La Vie Étudiante correspond à tout ce qui concerne l'étudiant, mais qui n'est pas en lien direct avec la formation. La Vie Étudiante est une réalité à deux faces ; une face extrêmement positive autour de l'accès des étudiants à la culture, aux arts, au sport, au développement durable, aux associations étudiantes, et une face plus difficile autour des thématiques de précarité ou de difficultés étudiantes.

Le sujet de la vie étudiante s'inscrit dans un contexte à la fois national et local. Au niveau national un lobbying France Université a vocation à faire entrer la vie étudiante dans le Code de l'Éducation comme un des piliers de l'université française au même titre que la formation et la recherche. Ce contexte national s'inscrit également dans une volonté ministérielle pour que toutes les universités se dotent d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante ayant pour objectif de baliser la politique et la stratégie des établissements en termes de vie étudiante.

Au niveau local, la création d'un Schéma Directeur Vie Étudiante au sein d'Aix-Marseille Université a été demandée par le HCERES donnant suite à sa visite.

De plus, la gouvernance d'Aix-Marseille Université s'engage socialement sur le sujet de la vie étudiante.

Le schéma directeur est considéré comme une nouvelle étape politique pour Aix-Marseille Université.

M. Nicolas MASCRET souligne notamment la mise en place au mois de janvier 2024 de la Direction de la Vie Étudiante, la présence d'une Vice-Présidence Responsabilité Sociétale de l'Établissement, d'un Vice-Président délégué à la vie étudiante, mais aussi de l'inscription dans la feuille de route 4.0 d'Amidex de la vie étudiante et de la création de la fondation universitaire Aix-Marseille Université.

Enfin, le contexte local comprend aussi des actions concrètes, nombreuses et diversifiées, au sein d'Aix-Marseille Université. L'objectif de ce Schéma Directeur Vie Étudiante est de mieux coordonner, structurer et accompagner les actions menées au sein de l'université en faveur de la vie étudiante. Ce schéma directeur est une nouvelle étape politique pour l'établissement, notamment d'un point de vue de sa structuration.

Il explique ensuite comment le schéma directeur a été structuré de manière méthodologique. Pour élaborer ce schéma, le principe a été d'identifier un nombre réduit d'axes stratégiques qui représenteraient les grands axes politiques de vie étudiante au sein d'Aix-Marseille Université. Chacun de ces axes a ensuite été décliné

en une ou plusieurs thématiques qui aboutissent ensuite aux actions concrètes. Pour chacune des actions concrètes, des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs permettant de suivre les actions au fur et à mesure ont été identifiés. Enfin, des axes transversaux complexes et primordiaux ont été déterminés afin d'être mis en corrélation avec chaque axe et thématique.

Il indique que pour donner corps à cette structure, une enquête et des diagnostics ont servi de base à la réflexion.

Il revient sur quelques éléments tirés des différents diagnostics :

- 37 % des étudiants sont en difficulté financière
- 41 % des étudiants en mauvaise santé mentale
- 34 % des étudiants ont des difficultés pour s'alimenter.

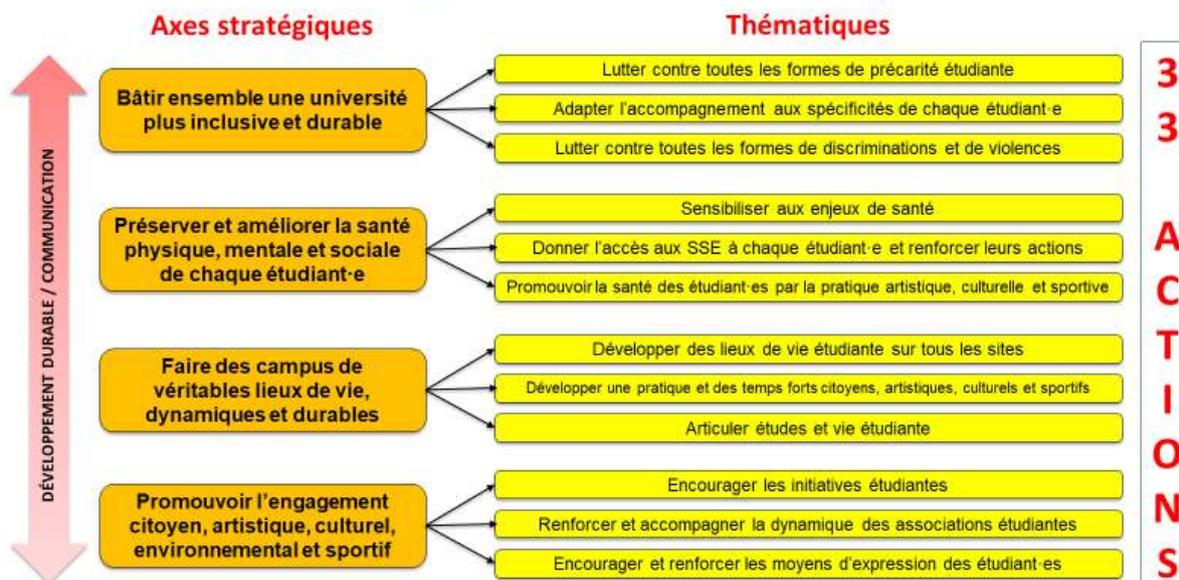
Ces chiffres sont catastrophiques et alarmants, car bien supérieurs aux moyennes nationales.

Il présente ensuite les membres composant le comité de pilotage ayant mené à l'élaboration du Schéma Directeur Vie Étudiante. Il explique que le comité de pilotage était complété d'un comité d'orientation comprenant des participants d'Aix-Marseille Université avec 14 Vice-Président(es) impliqué(es) dans la vie étudiante, 9 personnels de la Direction de la Vie Étudiante au sein des campus, 12 représentants des directions et services d'Aix-Marseille Université également concernés par la vie étudiante, l'intégralité des vice-doyens et vice-doyennes chargé(es) de missions dans les composantes et 13 représentants des étudiants représentants les différents campus et différentes années d'études. La problématique de la vie étudiante devant être traitée également avec des partenaires extérieurs, le comité d'orientation était également composé du Directeur du CROUS, la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et la recherche, des représentants de la préfecture des Bouches-du-Rhône, des villes, des départements, de la région, de la métropole et de trois associations externes à Aix-Marseille Université avec lesquelles l'établissement a l'habitude de travailler (la banque alimentaire notamment).

Il présente ensuite l'organisation du travail ayant mené à l'élaboration du schéma directeur.

M. Nicolas MASCRET indique que le schéma directeur a été voté la semaine dernière en CFVU.

Il procède ensuite à une présentation synthétique du schéma directeur et déclare se tenir à la disposition des membres du Conseil d'administration pour répondre à leurs éventuelles questions.



Concernant les actions présentées sur les épiceries solidaires, **Mme Linda DJOUABLI**, pour FO-ESR, demande si tous les étudiants peuvent y accéder ou si l'accès se fait sur critères sociaux.

M. Nicolas MASCRET répond que l'accès aux épiceries solidaires se fait sur critères sociaux. Il souligne néanmoins que le rôle de l'université n'est pas de se substituer aux assistantes sociales du CROUS. Des aides sont accessibles sur critères sociaux avec montage d'un dossier confidentiel géré par les assistantes sociales. Dans le cadre des épiceries solidaires il s'agira des informations auto-déclarées l'université n'ayant pas le droit, réglementairement, d'accéder à ces informations confidentielles.

Mme Linda DJOUABLI, pour FO-ESR, comprend donc que tous les étudiants peuvent faire une demande d'accès aux épiceries solidaires.

M. Nicolas MASCRET répond positivement.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, remercie M. Nicolas MASCRET pour la présentation ainsi que le Président M. Éric BERTON qui a encouragé le projet de Schéma Directeur sur la Vie Étudiante.

Elle demande si le terme « étudiants » regroupe d'autres termes comme la formation initiale, la formation continue et les alternants. Si tel est le cas, elle indique qu'il aurait été intéressant que ce soit précisé dans la présentation. Elle suggère que FORPRO, qui œuvre beaucoup pour la vie étudiante des étudiants en formation continue et en alternance, soit associé à ce schéma directeur.

M. Nicolas MASCRET répond que le terme « étudiants » englobe toute la population étudiante au sens large. Il indique que FORPRO a fait partie du comité d'orientation de la vie étudiante ayant conduit à l'élaboration de ce schéma directeur. Cette entité fera également partie du comité d'orientation de la vie étudiante qui sera chargé du suivi et de la mise en œuvre du dispositif.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, sensibilise l'intervenant sur la spécificité du statut des étudiants en alternance qui n'étant pas quotidiennement dans l'établissement n'ont pas toujours accès aux informations nécessaires en matière de vie étudiante.

Concernant l'aide numérique avec le don d'ordinateurs, elle demande si cette démarche sera en lien avec le don d'ordinateurs des personnels déjà mis en place.

M. Nicolas MASCRET répond que le fonctionnement de cette aide n'est pas de récupérer les ordinateurs des personnels pour les donner aux étudiants, mais de diversifier les modalités de recueil des ordinateurs, au niveau des composantes, des laboratoires, mais aussi de l'extérieur. En plus des ordinateurs fléchés pour les personnels, l'idée est de récupérer des ordinateurs portables supplémentaires qui pourront être donnés aux étudiants et non pas de prendre les ordinateurs des personnels pour les donner aux étudiants.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, se réjouit du recrutement de deux chargés de lutte contre la précarité.

Face à un budget initial déficitaire, **Mme Fathia TIR** demande quelle enveloppe budgétaire est prévue pour la mise en place de ce schéma directeur. Sera-t-elle découpée annuellement ?

M. Nicolas MASCRET répond que l'enveloppe budgétaire se compose de plusieurs provenances. La première partie de l'enveloppe provient de l'ASPEC qui permet de disposer d'un budget conséquent pour la vie étudiante. Il y a également d'autres budgets ; la vie étudiante étant inscrite dans la feuille de route 4.0 d'Amidex, la fondation a fourni un budget fléché pour des appels à projets autour de la vie étudiante.

M. Nicolas MASCRET en profite pour remercier M. Denis BERTIN pour le soutien apporté.

Concernant l'enveloppe budgétaire, il indique que des discussions sont également en cours avec la Fondation amU, mais aussi de trouver des financements extérieurs. Il prend pour exemple la réponse faite par l'université à l'appel à projets européens FEDER de la Région sur la transformation numérique de l'action publique. Cet appel à projets permettrait d'avoir un dispositif d'intelligence artificielle pour toutes les problématiques liées à la formation et à la vie étudiante. Ce projet permettrait également de disposer de budget supplémentaire pour la vie étudiante.

M. Bruno POUVELLE pour la liste CGT-FSU-Solidaires, remercie M. Nicolas MASCRET pour la présentation et la mise en œuvre de ce projet. Il souligne l'importance et la nécessité de ce projet. Il demande comment les représentants étudiants des différents comités ont été sélectionnés.

M. Nicolas MASCRET répond que pour le comité d'orientation de la vie étudiante ce sont des étudiants de différents campus, de sites distants, d'années universitaires différentes, qui ont été sélectionnés en intégrant un représentant(e) des élus étudiants dans les instances d'Aix-Marseille Université.

Pour le comité de pilotage, qui se réunissait de manière hebdomadaire, le même principe a été adopté avec moins d'étudiants.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande si cette sélection s'est faite sur appel à candidatures.

M. Nicolas MASCRET répond que les sollicitations se sont faites via les réseaux, les associations et les bureaux de la vie étudiante.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande comment l'action visant à améliorer l'offre de restauration sur les zones blanches va être mise en place.

M. Nicolas MASCRET répond que cette action s'inscrit dans le cadre de la loi LEVI. Il rappelle que les zones blanches sont des zones dans lesquelles il n'y a pas de restauration organisée sur place ou de possibilité de conventionnement avec un autre établissement. Actuellement, par rapport à la définition réglementaire de la zone blanche, le rectorat et le CROUS identifient deux zones blanches : celle d'Avignon qui devrait pouvoir bénéficier d'un conventionnement avec un lycée, la seconde à La Ciotat. Cependant, le conventionnement avec des établissements extérieurs ne donne pas accès au repas à un euro aux étudiants boursiers ou en situation de précarité. En lien avec le CROUS et le rectorat une réflexion est donc en cours pour permettre aux étudiants implantés sur ces zones blanches de bénéficier d'un service de restauration dans les mêmes modalités que celles dont ils pourraient bénéficier sur un autre campus.

Il explique qu'un flou persiste dans la loi LEVI qui estime qu'une zone qui offrirait un service de restauration, même si elle est à un tarif supérieur à ce qui pourrait être pratiqué sur d'autres campus, n'est pas considérée comme une zone blanche au sens juridique du terme. S'il ne s'agit pas de zone blanche, cela n'en reste pas moins des zones problématiques pour les étudiants.

La proposition de l'université est de diversifier les modalités de restauration du CROUS avec au-delà des restaurants universitaires la possibilité d'intégrer sur les campus des kiosques gérés par le CROUS. Cette solution encore en discussion permettrait de

proposer des produits à prix réduit aux étudiants tout en assurant un débit rapide pour pallier la problématique d'attente dans les restaurants universitaires.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, alerte sur la situation des étudiants en thèse, qui n'a pas été évoquée dans la présentation. Ces étudiants sont soumis à une surcharge de travail, parfois du harcèlement et des problèmes de santé mentale. Il demande si ces situations sont prises en compte dans le schéma directeur.

M. Nicolas MASCRET répond positivement. Il rappelle que l'étudiant en thèse dispose d'un statut particulier, il est étudiant, mais peut aussi être considéré comme personnel s'il dispose d'un contrat avec l'université. Le schéma directeur a pris en compte l'intégralité des typologies d'étudiants en proposant au moins une action par type d'étudiants.

Concernant les étudiants étrangers dont les droits d'inscription vont augmenter de manière importante à partir de la prochaine rentrée, **M. Bruno POUVELLE**, pour la liste CGT FSU-SUD, suggère qu'une analyse des répercussions de cette augmentation sur leur précarité soit menée. Il propose qu'une étude soit faite auprès des étudiants étrangers déjà dans les murs de l'université pour savoir comment ces derniers comptent gérer cette augmentation. Quelle charge budgétaire et mentale cela implique-t-il ?

M. Nicolas MASCRET répond que les étudiants internationaux sont au cœur des préoccupations. La précarité, plus importante, de ces étudiants est connue. En lien avec la direction des relations internationales d'Aix-Marseille Université, des actions sont menées spécifiquement pour ces étudiants-là qui peuvent bénéficier de dispositifs au sein de l'université, mais pas au niveau du CROUS.

Mme Idoya DE PONCINS précise que les droits d'inscription augmenteront uniquement pour les nouveaux étudiants et non pas pour les étudiants déjà intégrés à l'établissement.

M. Erwan TRANVOUEZ, pour la liste PAIR, remercie M. Nicolas MASCRET pour cette présentation et le travail mené. Il rejoint le propos de Mme Fathia TIR sur la situation spécifique des étudiants en alternance et de la nécessité d'améliorer les canaux de communication.

Suite aux chiffres alarmants évoqués au début de la présentation, il demande si Aix-Marseille Université accueille un plus grand nombre d'étudiants boursiers que la moyenne nationale. Il demande également s'il y a des différences entre les étudiants des sites de Marseille et d'Aix-en-Provence. Ces données permettraient de mieux cibler la mission de la gouvernance et des personnels sur le sujet de la précarité étudiante.

M. Nicolas MASCRET répond qu'il y a effectivement une différence entre les sites de Marseille et d'Aix-en-Provence. Cependant la problématique est bien plus complexe car faisant leurs études à Aix-en-Provence ils vivent à Marseille car ils n'arrivent pas à se loger sur place.

Il signale également que la précarité étudiante n'est pas uniquement liée aux étudiants boursiers. De nombreux autres étudiants se trouvent en situation de précarité ne pouvant pas bénéficier de la bourse en raison d'un léger dépassement du seuil arrêté pour son obtention.

M. Ychem KHAYYOUR, Union étudiante, revient sur la situation au sein des épiceries solidaires qui reposent à ce jour uniquement sur les étudiants.

M. Nicolas MASCRET répond que l'université recrute des techniciens pour aider les associations étudiantes qui s'occupent des épiceries solidaires.

M. Rachid OUTBIB revient sur la question de l'augmentation des inscriptions pour une catégorie d'étudiants. Selon les chiffres dont il a eu connaissance, 37% des étudiants déclarent avoir des difficultés financières. Il redoute que l'augmentation des inscriptions accroisse les difficultés financières des étudiants.

Mme Idoya DE PONCINS explique que l'établissement est en train de préparer un plan de communication sur les exonérations existantes aux droits d'inscription.

M. Éric BERTON propose de voter le Schéma Directeur de la Vie Étudiante.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante est approuvé à l'unanimité.

2. Affaires courantes dans les grands domaines d'action de l'établissement

2.a. Formation

2.a.1. Campagne de sélection en Master I pour l'année universitaire 2025/2026

Mme Maryline CRIVELLO indique que Mme Idoya DE PONCINS remplace aujourd'hui Mme Sophie DE CACQUERAY en réunion avec le ministère.

Mme Idoya DE PONCINS explique que comme chaque année, les conditions d'accès et les capacités d'accueil en Master 1 doivent être soumises au vote du conseil d'administration. Elle indique que la CFVU a voté favorable sur ce sujet la semaine dernière. Elle précise que la définition des capacités est gérée par le rectorat qui a validé sans réserve les capacités qui lui ont été soumises.

Elle annonce qu'il y a 17 places de moins disponibles par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la fermeture de certains parcours.

M. Erwan TRANVOUEZ, pour la liste PAIR, suggère de comparer le total des capacités d'accueil limitées en M1 avec le total des inscrits L3 pour connaître la pression à l'entrée et déterminer comment Aix-Marseille Université se positionne par rapport aux autres universités sur ces indicateurs. Il reconnaît que la pression à l'entrée est extrêmement liée à la discipline, mais pour autant cette analyse serait intéressante pour guider la stratégie de l'établissement.

Mme Idoya DE PONCINS répond qu'elle va faire remonter cette suggestion à la Vice-Présidence Formations et à la DIRFOR.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, annonce que sa formation syndicale s'abstiendra et ne votera pas cette campagne de sélection étant opposée au principe même de sélection. Il fait remarquer que les documents sont arrivés de manière très tardive, ce qui ne facilite pas le travail de consultation.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, souscrit au propos de M. Bruno POUVELLE et annonce que sa formation syndicale s'abstiendra également, les documents n'étant pas arrivés en temps et en heure.

Il demande s'il serait possible d'intégrer dans AMUbox le détail des votes CFVU.

Mme Idoya DE PONCINS indique qu'elle fera remonter les demandes. Elle explique que le vote ayant été fait jeudi, les éléments ont été mis en ligne à ce moment-là.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote de la campagne de sélection en Master I pour l'année universitaire 2025/2026.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 27 voix pour et 7 abstentions.

2.a.2. Ouverture de diplômes en partenariat international

Mme Idoya DE PONCINS indique que ce point a été soumis et validé en CFVU.

Il s'agit de l'ouverture de quatre diplômes en partenariat international qui est soumise au vote de l'instance. La particularité de ces diplômes étant d'être candidats au prestigieux programme *Erasmus Mundus* porté par la Commission Européenne. Elle explique qu'un vote des instances est nécessaire avant le dépôt des dossiers, au plus tard le 20 février 2025, à l'agence Erasmus+.

Elle présente ensuite le détail des diplômes proposés.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT, demande ce que signifie la lettre C pour le troisième parcours présenté.

Mme Idoya DE PONCINS répond qu'elle s'attendait à la question. Il ne s'agit pas d'une mauvaise note, elle s'explique par un manque d'informations notamment sur les

conditions d'accueil des étudiants dans chacune des universités. Suite à cette remarque, le pilote du projet a répondu qu'il y aurait toujours des éléments complémentaires concernant les conditions d'accueil des étudiants, mais qu'ils divergeront selon les universités.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote de l'ouverture de diplômes en partenariat international.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, indique que son abstention est liée au délai de réception des documents.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 31 voix et 3 abstentions.

2.b. Financier

2.b.1 Actualisation de la politique de déplacements de l'Université pour 2025

Mme Florence MESSINA explique que chaque année la politique de prise en charge des déplacements au sein d'Aix-Marseille Université doit être présentée en Conseil d'administration pour approbation. La précédente délibération adoptée le 19 décembre 2023 ayant une durée d'application limitée à un an, il convenait donc d'actualiser cette politique.

Elle indique que la délibération proposée au vote aujourd'hui vient fixer les règles de prise en charge des déplacements des personnels de l'établissement pour l'année 2025 ; il convient de prendre une nouvelle délibération, pour une durée limitée à un an, à compter du 1^e janvier.

Elle permet aussi d'être en cohérence la politique de déplacement de l'établissement avec la réglementation en vigueur, les orientations budgétaires de l'établissement et décliner le plan de sobriété énergétique.

S'agissant des repas, il n'y a pas d'évolution par rapport à la politique antérieure. Pour l'hébergement au niveau national, l'année dernière des plafonds avaient évolué. Les plafonds continuent d'évoluer cette année pour les villes aux populations inférieures à 200 000 habitants dans le cadre d'une harmonisation avec les organismes nationaux de recherche. Le montant passe de 100 à 110 euros par nuitée.

Pour les hébergements à l'étranger l'actualisation propose une mesure de simplification avec la généralisation du remboursement au *per diem*.

S'agissant des déplacements administratifs *intramuros*, la politique est reconduite sans modification.

Concernant les mesures de sobriété, elles ont été ajustées en lien avec le schéma directeur DDRS et proposent de :

- Rendre le train obligatoire pour tout déplacement inférieur à 4 heures
- Inciter à l'utilisation du train pour les déplacements supérieurs à 4 heures

Les autres mesures du plan de sobriété sont poursuivies.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande s'il est donc possible de se rendre à Paris en TGV première classe.

Mme Florence MESSINA répond que c'est une possibilité. Effectivement, dans le cadre des mesures de sobriété, il est possible pour les trajets longs en train supérieurs à 2h30 d'avoir recours à la première classe sur accord de l'ordonnateur. La mesure est donc plutôt dérogatoire.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, regrette que la réglementation ne fasse pas état des dispositions pour les membres mandatés F3SCT en particulier sur les déplacements concernant des visites de services ou de laboratoires ou dans le cadre d'appel d'urgence suite à l'activation du registre danger grave et imminent.

Mme Florence MESSINA indique que si cela n'a pas été mentionné dans la présentation, les déplacements F3SCT sont inclus dans la clause des déplacements administratifs.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, répond que la clause prend en compte les convocations. Pour des visites ou des appels d'urgence les membres F3SCT ne peuvent justifier d'une convocation.

M. Pierre BOS indique que pour les visites la date fixée fait office de convocation.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, indique que des déplacements en lien avec la visite peuvent intervenir a posteriori.

M. Pierre BOS répond que ce type de déplacements fait partie de la visite. Ils seront donc pris en charge.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, souhaiterait que ces éléments soient précisés de manière claire dans le document.

Mme Linda DJOUABLI, pour FO-ESR, demande que les représentants des personnels disposent d'un ordre de mission permanent afin de pouvoir se faire rembourser les déplacements.

M. Pierre BOS répond que c'est aux membres eux-mêmes de renseigner leur ordre de mission dans Notilus.

Mme Linda DJOUABLI, pour FO-ESR, prend la réponse, mais indique que les représentants des personnels aimeraient disposer d'un référent qui pourrait répondre

à toutes leurs questions techniques concernant l'utilisation de Notilus qui n'est pas aisée.

Mme Florence MESSINA prend acte de la remarque et indique qu'une nouvelle communication sera faite à destination des représentants du personnel.

M. Erwan TRANVOUEZ, pour la liste PAIR, sensibilise l'assemblée à la nécessité de prendre en compte les justificatifs dématérialisés des titres de transport.

M. Éric BERTON met au vote l'actualisation de la politique de déplacements de l'Université pour 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.b.2. Mise à jour du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides aux projets AMIDEX

M. Denis BERTIN indique que la présentation porte sur la révision du règlement financier. Il explique que l'évolution de ce règlement est due à l'obtention récente de la certification ISO 9001. Il indique que ce règlement financier a été instruit par la Fondation Amidex avec l'ensemble de ses acteurs et partenaires puis validé par le comité de pilotage et le conseil de gestion le 2 décembre 2024.

Il présente ensuite les points de modification du règlement.

M. Rachid OUTBIB, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, pour l'intersyndicale CGT-FSU SUD, constate que le terme « obligatoirement » a été supprimé dans le cadre de la définition du responsable scientifique et technique.

M. Denis BERTIN répond que dans la mesure où le terme « responsable scientifique et technique » a été étendu à l'ensemble des projets du site toutes actions confondues, il était nécessaire de retirer ce terme pour pouvoir prendre en compte les ingénieurs de recherche qui ne sont pas enseignants-chercheurs.

M. Rachid OUTBIB, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, comprend donc que la responsabilité technique n'est pas forcément portée par un enseignant-chercheur.

M. Denis BERTIN acquiesce et précise qu'elle peut aussi être portée par un ingénieur de recherche ou un personnel administratif.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, procède à la lecture d'un extrait du document et demande l'intérêt de la modification.

M. Denis BERTIN répond que le sujet est porté à deux niveaux, avec l'État d'une part et en local d'autre part. Aujourd'hui, les audits tels qu'ils sont décrits dans le document n'ont pas été réalisés. Il explique qu'aujourd'hui tout projet financé et validé par le comité de pilotage est soumis à l'élaboration d'une convention de mise en œuvre des projets comprenant une annexe scientifique et un document financier. Ce fonctionnement permet d'établir une relation contractuelle entre le porteur du projet, l'unité de recherche et la Fondation Amidex.

Depuis deux à trois ans se pose la question de savoir quel est l'organe qui a autorité pour mener des contrôles budgétaires en sachant que les responsables de projet qui seraient en mesure d'effectuer ces contrôles aujourd'hui sont juges et parties. L'organe de contrôle externe à la fondation Amidex n'ayant pas été mis en place de manière intentionnelle, il est proposé de mettre le sujet au futur dans la phase 2025 tout en sachant qu'il sera travaillé.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT, s'étonne que les organes de contrôles ne soient pas connus. Tous les projets européens financés au-delà d'un certain seuil nécessitent obligatoirement une validation externe du budget dépensé. Les projets européens sont financés et gérés depuis très longtemps par une filiale de l'université qui fait appel à des instances capables d'effectuer ces contrôles. Il demande pourquoi la direction de la Fondation Amidex ne se tourne pas vers ces institutions qui travaillent déjà, et depuis longtemps, pour Protisvalor.

M. Denis BERTIN répond que dans le cadre des projets européens, les démarches pour obtenir le Certificat of Methodology (COM) ont été menées. Dans ce cadre, la Fondation s'engage à respecter une méthodologie et des procédures lesquelles nécessitent de mettre en place un organe de contrôle budgétaire de la Fondation Amidex. La question qui en découle est celle de savoir où situer un tel organe au sein de l'établissement. La Commission Européenne mandate des cabinets privés pour mener ces audits à l'initiative des financeurs, cela ne pourrait pas être une entité comme Protisvalor qui le prenne en charge.

M. Damien VERHAEGHE précise que la mise en place des audits est à l'initiative des financeurs.

M. Denis BERTIN ajoute que l'adoption du règlement financier emportera également modification de l'acronyme Amidex dans les Statuts.

M. Éric BERTON met au vote la mise à jour du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides aux projets Amidex.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

2.c. Normatif

2.c.1. Modifications des statuts AMU (commission culture)

Mme Chantal GUITTET-DURAND explique que depuis la nomination au mois de février 2024 d'une nouvelle gouvernance il était nécessaire de revoir la composition de la commission culture qui se réunit une fois par an.

Elle présente un comparatif de la composition de la commission par le passé et de ce qui est proposé pour l'avenir.

Mme Maryline CRIVELLO précise que la commission culture accompagne la direction culture et société pour construire et valider la feuille de route de la politique culturelle. Cette commission est composée d'un certain nombre de partenaires culturels d'Aix-Marseille Université. Elle souligne que jusqu'à la nomination des deux vice-présidents culture et art et création il n'y avait pas de vice-présidence culture c'est pourquoi en tant que Vice-Présidente du Conseil d'administration **Mme Maryline CRIVELLO** a pris en charge la politique culturelle après le décès de M. Robert FOUCHER qui était le conseiller culture.

La modification consiste en la reconstitution de la commission culture qui ne sera plus présidée par la Vice-présidente Conseil d'administration, mais par la Vice-Présidente Culture. Enfin, la commission culture étant liée à la Vice-Présidente Conseil d'administration dans les statuts de l'université, il est nécessaire de mentionner dans les statuts que la nouvelle commission culture sera présidée par la Vice-Présidente Culture.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT ; s'interroge sur cette explication car le document adressé aux membres du Conseil d'administration quatre jours auparavant supprime la liste des membres de la commission qui est remplacée par une phrase indiquant : « *Les membres sont nommés par arrêté du Président de l'université* ».

Mme Maryline CRIVELLO répond que la liste des membres de la commission a été fournie par Mme Chantal GUITTET-DURAND.

Mme Noémie CHABANON, de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, explique qu'un premier point consiste à modifier la composition de la commission. La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles propose de retirer la composition de la commission des statuts et de la remplacer par la phrase : « *La commission est fixée par délibération du Conseil d'Administration puis par arrêté du Président* ».

Sur la forme, la liste sera retirée des statuts et remplacée par la délibération du Conseil d'Administration de ce jour qui fixe la liste des fonctions proposée par Mme Chantal GUITTET-DURAND.

Ensuite, un arrêté du Président viendra mettre des noms en face des fonctions proposées dans la liste.

Mme Noémie CHABANON précise que pour toutes les autres commissions d'aide au pilotage, les listes n'apparaissent pas dans les statuts, l'objectif est d'harmoniser le contenu de ces derniers.

Mme Maryline CRIVELLO indique qu'il y aura deux votes, un vote sur la composition de la commission culture et un vote sur la modification des statuts.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, rappelle l'importance d'avoir connaissance au préalable lorsqu'un point de l'ordre du jour nécessite deux votes distincts.

Mme Sandrine GIUMMARRA de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles précise que les deux votes sont bien indiqués dans la note de présentation.

Mme Maryline CRIVELLO met au vote la composition de la commission culture et société.

Mme Maryline CRIVELLO met au vote la modification de l'annexe 8 des statuts.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 29 voix pour et 3 abstentions.

2.d. Dons et subventions

2.d.1 Renouvellement de l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'association Présences-Théâtre Antoine VITEZ pour la période 2025-2027

Mme Chantal GUITTET-DURAND indique que jusqu'à présent l'attribution de la subvention était annuelle. Il est proposé que l'attribution se fasse désormais pour trois ans pour offrir plus de stabilité à l'association et inciter d'autres financeurs publics à soutenir l'université.

Le montant de la subvention reste inchangé depuis l'année 2019.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, indique que sa formation syndicale sera tout à fait favorable à cette subvention, d'autant plus que les documents ont été adressés bien en amont de l'instance. Il fait remarquer qu'un état des lieux des subventions de l'ensemble de l'établissement serait nécessaire pour permettre de mieux discerner l'ensemble des subventions et les prioriser, dans un contexte budgétaire tendu.

Mme Maryline CRIVELLO précise que seulement cinq universités en France disposent d'un théâtre en son sein, géré par une association.

Mme Maryline CRIVELLO met au vote le renouvellement de l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'association Présences-Théâtre Antoine VITEZ pour la période 2025-2027.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.2 Acceptation de la subvention du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour l'IUT – site de Digne

M. Éric Berton indique que l'instance ayant pris du retard M. Lionel NICOD n'est pas en mesure de présenter le point.

C'est donc M. Éric Berton qui se charge de présenter l'acceptation de la subvention du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour l'IUT – site de Digne.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, demande si cette subvention est fléchée.

M. Éric Berton répond positivement et met au vote l'acceptation de la subvention du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour l'IUT – site de Digne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.e. Informations de la DAJI

2.e.1. Conventions et décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoir accordée par le CA (période de septembre à novembre 2024)

Mme Noémie CHABANON, de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, indique que la période d'observation est du 1^{er} septembre au 30 novembre 2024. Elle procède à l'énumération du détail des conventions et décisions prises par le Président sur la période.

2.e.2. Protocoles transactionnels (article D.123-9 du Code de l'éducation)

Mme Noémie CHABANON annonce qu'un protocole transactionnel a été conclu pour éteindre le contentieux naissant concernant le recrutement d'un agent qui ne remplissait pas les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Une solution amiable a finalement été trouvée.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, se demande comment il a été possible de recruter une personne sans avoir vérifié ses diplômes d'autant plus au vu du salaire mensuel proposé, relativement élevé.

M. Éric BERTON admet qu'une erreur a été commise.

M. Pierre BOS explique qu'il peut y avoir des exceptions pour ce type de catégorie d'emplois. La gouvernance supposait que l'intéressé pouvait bénéficier d'un dispositif dérogatoire, ce qui n'était finalement pas le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée à 16h24.

Le Président du Conseil d'administration,

ÉRIC BERTON